



**Artiste peintre – sculpteur professionnelle**

## Cours de peinture

### CONDITIONS GENERALES

#### 1. Inscription / Réservation

L'inscription est obligatoire et n'est validée qu'à réception du bulletin par « LES ATELIERS DE SOPHINE » **au plus tard 5 jours ouvrables avant la date** du(es) cours souhaité(s). Elle tient lieu de réservation et doit être **accompagnée d'un chèque bancaire d'acompte au moins égal à 30%** du montant correspondant, libellé au nom de Martine CURIEN-SOPHINE \*. Le solde est réglé à l'arrivée au 1<sup>er</sup> cours. Elle constitue un engagement définitif. En cas d'absence ou d'annulation du fait de l'élève, et sauf cas de force majeure justifié, l'acompte est conservé par « LES ATELIERS DE SOPHINE ».

#### 2. Nombre d'élèves

Pour des raisons de confort, de matériels et de fournitures, les cours sont destinés à un nombre limité de 3 à 6 personnes maximum.

#### 3. Présence des tiers

Seul l'élève inscrit participe aux cours. Les accompagnants ne sont pas invités. Toutefois, en fin de cours, l'élève mineur ne peut quitter LES ATELIERS DE SOPHINE qu'en **présence de son représentant légal**.

#### 4. Matériel, fournitures, utilisation de certains produits

Les produits, toiles, papiers et accessoires sont fournis par LES ATELIERS DE SOPHINE. Seuls les **tabliers ou blouses sont à prévoir par les élèves**. Les matériels (tables, chevalets, outils) sont mis à disposition des élèves. Ils doivent être restitués propres et en bon état.

Les produits utilisés (Peintures, additifs, durcisseurs\*\*) sont garantis sans danger par les fabricants. « LES ATELIERS DE SOPHINE » ne peut être tenu pour responsable en cas de réaction allergique.

#### 5. Droit à l'image et Autorisations diverses

L'élève, ou son représentant légal pour les mineurs ;

- a) - autorise LES ATELIERS DE SOPHINE à prendre des photographies dans le cadre de ses ateliers.
- b) - autorise la publication de ces photos uniquement sur les supports commerciaux propres aux ATELIERS DE SOPHINE (Site, blog, etc...)
- c) - autorise LES ATELIERS DE SOPHINE à prévenir les services de secours (SAMU, Pompiers) en cas de nécessité
- d) - atteste sur l'honneur être couvert par une assurance responsabilité civile

\* - Martine Sophie CURIEN, dite « SOPHINE », créatrice des ATELIERS DE SOPHINE

\*\* - Solidifiants écologiques à base d'eau et de pigments.